

## MESURES FISCALES ET SOCIALES VISANT A SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LE CADRE DU CORONAVIRUS

Suite aux mesures sanitaires prises face à la propagation la pandémie du Coronavirus, le Gouvernement de la Région Wallonne a pris différentes mesures visant à soutenir les entreprises et les indépendants.

Vous trouverez, ci-après, un résumé des dispositions prises en la matière.

### Mesures de soutien prises par le Gouvernement de la Région Wallonne

#### ⇒ Octroi d'une indemnité forfaitaire compensatoire aux entreprises d'un montant de 5.000 euros

Le Gouvernement Wallon a décidé la création d'un fond de soutien aux entreprises les plus fortement touchées par la Crise Covid-19. Les entreprises éligibles disposent d'un délai de 60 jours à partir du premier jour de fermeture et doivent, notamment, répondre aux conditions suivantes:

L'entreprise doit :

- Exercer une activité visée par l'A.M. du 20/03/2020;
- Être qualifiée de petite ou micro entreprise;
- Pouvoir prouver une activité avant le 12/03/2020;
- Être en ordre de cotisation sociale et
- Exercer une activité en Wallonie.

Extension des mesures :

Les mesures décrites ci-avant ont été élargies aux commerces et réparateurs d'automobiles et motos, aux secteurs des arts, spectacles et activités récréatives, aux secteurs de l'intermédiation en immobilier et aux salles de cinéma.

L'extension prévoit, en outre, l'octroi d'une indemnité à hauteur de 2.500 euros pour les indépendants et entreprises ayant dû interrompre leur activité en mars et avril 2020 et qui ont bénéficié du droit passerelle complet pour les mois mentionnés ci-avant.

#### ⇒ Mise en place de prêts « ricochet » de maximum 45.000 euros

Ce prêt vise à soutenir les indépendants et entreprises en difficulté de trésorerie. Ce prêt bénéficiera d'une franchise en capital de 6 mois maximum.

Ce prêt ne peut, toutefois, pas être cumulé avec les deux mécanismes d'indemnisation wallons. Ce prêt aura deux composantes :

- Une garantie de la Sowalfin à hauteur de 75% du montant du crédit (maximum de 30.000 euros) et
- Un prêt subordonné de la Sowalfin à taux de 0% (maximum 15.000 euros).
  
- 75 % (maximum), sur les accroissements de ligne court terme qui seraient accordés aux entreprises pour les aider à passer cette période de crise;
- 75 % (maximum), sur des nouvelles lignes de crédit court terme afin de permettre aux entreprises de bénéficier de moyens de trésorerie complémentaire.

## Contacts



### Marie-Lise Swinne

mls@taxconsult.be  
+32 2 678 17 82

### Tamia Landauro

tl@taxconsult.be  
+32 2 678 17 86

### Capucine Piens

cp@taxconsult.be  
+32 2 663 25 75

Av. du Dirigeable 8  
1170 Bruxelles  
www.taxconsult.be



Tax Consult est membre du réseau Alliot Group regroupant plus de 160 professionnels de la fiscalité et de la comptabilité dans plus de 65 pays à travers le monde.



⇒ **Soutien à la trésorerie via des garanties sur les lignes de Crédit**

Des garanties peuvent être octroyées par la SOWALFIN - SOFINEX - GELIGAR à concurrence de :

- 50 %, sur les lignes court terme existantes, octroyées par les banques initialement sans garantie, afin de permettre de maintenir ces moyens à disposition des entreprises impactées;
- 75 % (maximum), sur les accroissements de ligne court terme qui seraient accordés aux entreprises pour les aider à passer cette période de crise;
- 75 % (maximum), sur des nouvelles lignes de crédit court terme afin de permettre aux entreprises de bénéficier de moyens de trésorerie complémentaire.

Pour toutes questions, prenez contact avec votre gestionnaire de dossier ou directement avec le département A&A en vue de trouver une mesure ou un conseil adapté à votre situation.

Prenez soin de vous,

**Tax Consult**